

Certifié conforme à l'original.

[Signature]

2C DEVELOPPEMENT

30/40 RUE DES FRERES LUMIERE

93370 MONTFERMEIL

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	30 450	2 313	28 137	0,97	29 087	0,96
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	856 301		856 301	29,44	856 301	28,28
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	519		519	0,02	519	0,02
TOTAL (I)	887 270	2 313	884 958	30,43	885 908	29,26
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	244 135		244 135	8,39	180 000	5,95
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	8 793		8 793	0,30	47 060	1,55
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 006		1 006	0,03	2 207	0,07
. Autres	345 736		345 736	11,89	191 797	6,34
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 420 792		1 420 792	48,85	1 717 779	58,74
Charges constatées d'avance	3 019		3 019	0,10	2 732	0,09
TOTAL (II)	2 023 482		2 023 482	69,57	2 141 575	70,74
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 910 752	2 313	2 908 439	100,00	3 027 483	100,00

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 37 000)	37 000	1,27	37 000	1,22
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	3 700	0,13	3 700	0,12
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 140	0,18		
Report à nouveau	2 166 553	74,49	2 190 983	72,37
Résultat de l'exercice	318 328	10,04	280 710	9,27
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	2 530 721	87,01	2 512 393	82,99
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	188 503	6,48	250 000	8,26
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	19 598	0,67	9 977	0,33
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 058	0,21	5 499	0,18
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	70 086	2,41	74 252	2,45
. Organismes sociaux	39 031	1,34	42 262	1,40
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	50 991	1,75	30 000	0,99
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 452	0,12	3 100	0,10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			100 000	3,30
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	377 718	12,99	515 090	17,01
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 908 439	100,00	3 027 483	100,00

Certifié conforme à l'original



2C DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 euros

Siège social : 30 avenue des Frères Lumière, 93370 MONTFERMEIL
494378748 RCS BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2023

L'an 2023,
Le 31 mars
A 10 heures,

Monsieur Cyrille NICOLAS, demeurant 4 rue du Moulin Fidel, 92350 LE PLESSIS ROBINSON,

Associé unique de la société 2C DEVELOPPEMENT,

Étant précisé que la société ORCOM AUDIT IDF, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Cyrille NICOLAS, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

Monsieur Cyrille NICOLAS, associé unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 15 933 euros ainsi que l'impôt correspondant de euros.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 318 327,95 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	318 327,95 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	2 166 553,09 euros
Pour former un bénéfice distribuable de :	2 484 881,04 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	350 000,00 euros
A la réserve spéciale « Œuvres d'art »	5 140 euros
Le solde	2 129 741,04 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 2 129 741,04 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2019 : 290 000 euros
Exercice clos le 30 septembre 2020 : 100 000 euros
Exercice clos le 30 septembre 2021 : 300 000 euros

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DÉCISION

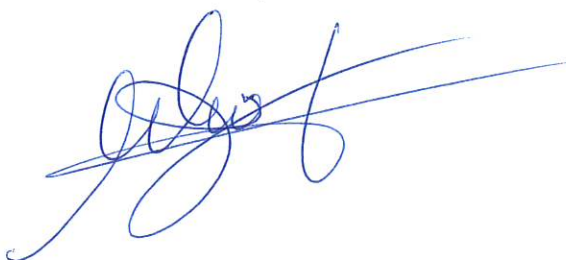
L'associé unique ratifie sa rémunération en qualité de Président au titre de l'exercice pour un montant brut annuel de 181 121 euros et qu'il a droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Cyrille NICOLAS

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.